

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [amanda-trudeau-csspo-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/9d675cdca31f4a9a285e7f1e>

Date d'obtention : 2025-03-11 18:54:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les premières étapes sont les étapes préliminaires. La première rencontre doit permettre aux élèves de se sentir impliqués et de comprendre qu'ils font partie de la solution. Ensuite, nous évaluons l'incident en posant des questions de manière neutre, sans jugement, et avec un ton réconfortant. Il est important de remplir la grille d'évaluation de l'incident afin de déterminer l'origine, la nature, les intentions et l'étendue.

Ensuite, nous devons vérifier l'information en nous demandant s'il y a d'autres victimes ou des personnes au courant de l'incident. Nous vérifions également les informations auprès des jeunes impliqués et discutons séparément avec les autres élèves concernés. Si, d'après les informations recueillies, les activités sont malveillantes et de nature criminelle, il est nécessaire de contacter les autorités policières.

Il est aussi important de confisquer le cellulaire si nous croyons avoir du contenu de pornographie juvénile sans le regarder. Ces étapes sont importantes pour les victimes, témoins et instigateur et d'avoir toutes les versions des faits. Avec les informations, l'école sera en mesure de déterminer si c'est le résultat d'une intention impulsive ou d'une intention malveillante.

Les parents doivent également être contactés afin de leur expliquer la situation, le protocole d'intervention et les démarches à suivre. Il faut aussi s'assurer qu'un signalement a été fait auprès de la DPJ. En cas d'acte malveillant, il est important de consulter rapidement les services de police, qui prendront en charge l'affaire et nous informeront de la procédure à suivre pour informer les parents.

Suite à ces interventions, nous aurons une vision plus claire de la situation et de nos élèves, ce qui nous permettra d'intervenir de manière préventive ou de cibler des sujets spécifiques, afin d'éviter que la situation ne se reproduise.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce que je retiens des trois mises en situation, c'est qu'il est très important d'intervenir rapidement lors de ce type de situation et de sortir la grille d'évaluation Sexto afin de nous guider efficacement. Aussi, ce que j'ai retenu, c'est que nous ne pouvons pas intervenir directement avec l'élève si un parent se présente à l'école pour nous confier une situation de sexto. Dans ce cas, nous devons orienter les parents vers les services de police. De plus, il est essentiel de valider les versions de tous les élèves impliqués afin de limiter au maximum les dommages.

Ce que je retiens également, c'est l'importance de savoir identifier et réagir face à des comportements où le consentement n'est pas respecté. Dans l'une des situations, nous pouvons observer les signes de violence et réfléchir à des interventions pour gérer et prévenir de futures situations violentes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, l'étape qui me semble la plus délicate est l'éducation au consentement, car les jeunes n'ont souvent pas beaucoup de connaissances sur ce sujet. De plus, ils peuvent penser qu'ils font une "bonne action" et, selon la situation, il serait facile de briser le lien de confiance avec l'élève. C'est pourquoi il est vraiment important de rester sans jugement et d'adopter un ton bienveillant lors de l'intervention. Je pense également que l'étape la plus délicate est celle où nous devons contacter les services de police et les parents, car les élèves nous accordent leur confiance. Cependant, je crois qu'il est possible de montrer à l'élève que nous agissons dans son intérêt et que nous voulons le bien de tous les élèves impliqués.